

Actes Sénat Belge

27 novembre 2003

Question orale de M. Jacques Devolder au ministre de la Mobilité et de l'Économie sociale sur «le fait qu'en Belgique, on ne délivre aucune plaque de transit le week-end pour l'exportation de véhicules d'occasion» (n° 3-76)

M. Jacques Devolder (VLD). - Le 13 mars 2003, j'ai déjà posé cette question au précédent ministre compétent.

Je continue à déplorer qu'il soit toujours impossible dans notre pays d'obtenir les samedis, dimanches, jours fériés et week-ends prolongés à la Direction de l'immatriculation des véhicules une plaque de transit pour un véhicule acheté durant ces jours-là sur un marché d'occasion et que l'on veut immédiatement exporter.

Une grande partie de ces véhicules d'occasion part dans les pays voisins, mais aussi dans des pays extérieurs à l'Europe. La France est notre plus grand marché étranger. À l'heure actuelle, on perd une grande part de marché parce que cette inscription provisoire est possible durant le week-end aux Pays-Bas, en France, au Luxembourg et en Allemagne.

En 2001, environ 110.000 des 600.000 véhicules d'occasion vendus ont été exportés. Il s'agit donc d'une activité de grande importance économique qui procure beaucoup de recettes à l'État. Compte tenu des efforts accomplis actuellement pour le budget fédéral, ce n'est pas sans importance. Les véhicules d'occasion belges sont très appréciés à l'étranger en raison de leurs prix intéressants, mais aussi de la qualité du contrôle technique de notre parc automobile.

La résolution de ce problème offre, en outre, une série d'avantages supplémentaires. Ainsi, nous connaissons immédiatement l'identité de l'acheteur, ce qui est important. Cela augmente la sûreté des marchés de véhicules d'occasion et constitue une forme de lutte contre la fraude. Actuellement, les véhicules sont souvent exportés avec un duplicata de plaque d'immatriculation et sans aucune assurance, ce qui augmente la criminalité.

À la demande du secteur, mais aussi en vue de fournir des recettes supplémentaires à l'État, j'aimerais savoir si le ministre est prêt à rechercher à court terme une solution à ce problème administratif.

M. Bert Anciaux, ministre de la Mobilité et de l'Économie sociale. - La Direction de l'immatriculation des véhicules du SPF Mobilité et Transport accorde beaucoup d'importance à l'amélioration du service à la clientèle. La DIV a entamé à cet effet un projet efficace d'administration électronique : on utilise les possibilités de l'Internet pour effectuer les immatriculations le plus rapidement possible.

C'est déjà une réalité pour les citoyens et les entreprises dont la compagnie d'assurances ou de leasing a conclu un protocole de collaboration avec le SPF Mobilité et Transport. C'est également le cas pour un nombre toujours croissant de courtiers en assurances qui ont opté pour la même forme de collaboration.

Dans le courant de 2004, la DIV mènera une nouvelle action dans ce cadre pour la délivrance de plaques commerciales qui sont utilisées par des vendeurs et des garagistes.

Le problème soulevé par M. Devolder sera soumis dès que possible aux responsables de la DIV ou à la direction générale concernée. Je suis prêt à organiser une concertation avec le secteur concerné - garagistes et agences en douane - pour discuter de la situation et de l'ampleur concrète des problèmes.

Une modification du traitement des demandes de plaques de transit exige un examen approfondi. Jusqu'à présent, nous ne disposons pas de données fiables sur le nombre moyen de véhicules qui sont vendus durant le week-end et qui doivent immédiatement être immatriculés. Le traitement des demandes doit obligatoirement avoir lieu en collaboration étroite avec les services spécialisés de la douane. Le SPF Finances doit donc être associé à la concertation.

Enfin, il est indispensable qu'une voiture d'occasion fasse l'objet d'un contrôle avant l'immatriculation. Cela s'applique également à la délivrance des plaques de transit. Il n'est pas certain que le contrôle doive avoir lieu immédiatement après l'achat. Dans de nombreux cas, le contrôle technique a déjà eu lieu avant la vente.

Lors de chaque modification des règles, les problèmes opérationnels éventuels doivent être examinés : applications informatiques, sécurité du service et des clients. Je chargerai la DIV et la direction générale de cette tâche et je réunirai les autres services pour examiner le problème.

M. Jacques Devolder (VLD). - Je suis heureux que le ministre soit prêt à prendre une initiative pour traiter cette problématique. La ministre de la Mobilité précédente ne se montrait pas intéressée par la chose, alors que, selon les représentants du secteur, cela concerne un très grand nombre de véhicules.